

# Le permis conduite accompagnée AAC

## Les avantages de la conduite accompagnée

**L'Apprentissage Anticipé de la Conduite ou AAC s'adresse aux jeunes dès 15 ans !  
Quels sont les avantages de cette formule ?**

Ce mode d'apprentissage permet d'acquérir **une solide expérience de la conduite encore plus rapidement qu'en formation classique** et de gagner ainsi en confiance jusqu'à l'obtention du permis de conduire !

Comparé à une formation classique, **le prix total de la formation est souvent moins élevé.**

**Le taux de réussite à l'examen pratique est plus important** (75% de réussite en 2024 contre 58.2% au global).

Vous pouvez passer **le permis à 17 ans** comme dans les autres filières.

Une fois le permis en poche, la période probatoire n'est pas de 3 ans **mais seulement de 2 ans.**

Vous bénéficiez souvent de **prix préférentiels sur votre assurance « jeune conducteur ».**

Depuis le 1er mars 2024, **un élève ayant suivi une formation dans le cadre de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite** (disposant de son Attestation de Fin de Formation Initiale) **peut conduire une voiturette** (à condition d'avoir récupéré auprès de l'auto-école son attestation AM comportant le nombre d'heures de formation : attestation de formation de la catégorie AM).

Retrouvez dans notre article dédié toutes les différences entre conduite supervisée et conduite accompagnée.

## Les conditions d'accès au permis B en conduite accompagnée

- ✓ Être âgé d'au moins 15 ans
- ✓ Bénéficier de l'autorisation des parents
- ✓ Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

# Le permis conduite accompagnée AAC

- ✓ Avoir l'accord de l'assureur du véhicule sur l'extension de garantie nécessaire pour la conduite du ou des véhicules utilisé(s) au cours de la future phase de conduite encadrée par la personne de votre choix
- ✓ Avoir l'accord de l'assureur sur le choix du ou des accompagnateur(s)
- ✓ Être en possession du Code de la route
- ✓ Avoir suivi une formation pratique dispensée par une auto-école de 13h minimum sur boîte automatique ou de 20h minimum sur boîte manuelle

## Quel est le prix de la formation au permis voiture en conduite accompagnée ?

**Le prix moyen constaté de la formation au permis B en conduite accompagnée sur boîte manuelle s'élève à 1443 €** (prix établi sur la moyenne des tarifs pratiqués sur la formation en conduite accompagnée par les auto-écoles membres du Club Rousseau situées en France métropolitaine en juin 2023).

Cependant, **le prix de la conduite accompagnée varie selon plusieurs facteurs :**

- ◆ Les supports et outils de formation proposés par l'auto-école tout au long du parcours ;
- ◆ **Le nombre d'heures de conduite nécessaires à l'obtention de l'examen du permis voiture.** Sachant qu'en général (au regard des statistiques établies par le service public notamment), une vingtaine de leçons de conduite dispensées par l'auto-école suffisent (sur boîte manuelle) avec cette formule contre 35 heures en formation classique ;
- ◆ **Votre capacité à décrocher l'examen du premier coup** (en cas d'échec à la première présentation, toute nouvelle heure de conduite va impacter le prix global).

## Quelles aides pour abaisser le prix du permis de conduire en conduite accompagnée ?

Comme une formation classique, **la formule AAC est éligible à certains dispositifs de financement** (permis à 1 €, aides locales, etc.). Pour connaître vos droits, rendez-vous sur le site du service public (1) ou (pour les plus paresseux ;) identifiez les aides disponibles en seulement quelques clics grâce à la page sur l'aide au permis de conduire.

# Le permis conduite accompagnée AAC

## La formation au permis voiture en conduite accompagnée

### La formation théorique et pratique

En conduite accompagnée comme en formation classique, vous devrez au préalable vous former à la théorie, **mais vous pourrez passer le Code de la route à 15 ans**. Consultez notre page dédiée au Code de la route pour en savoir plus sur cet examen.

La formation pratique à l'auto-école suit également les mêmes étapes que pour la formation classique.

Au terme de votre apprentissage, lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra vous laisser conduire seul avec votre accompagnateur. Il vous remettra alors  **votre Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI)**.

### Les rendez-vous pédagogiques obligatoires

En optant pour cette formule, vous bénéficierez d'un suivi pédagogique dispensé par l'auto-école pendant toute la phase d'apprentissage et de conduite encadrée par le titulaire du permis B de votre choix. L'objectif est d'évaluer les progrès et d'approfondir la formation.

Les rendez-vous pédagogiques sont **obligatoires** pour l'élève et l'accompagnateur.

**Lors du rendez-vous pédagogique préalable**, d'une durée minimum de 2 heures, l'enseignant vous prodiguera des conseils et un guide sera remis à votre accompagnateur.

Ensuite, **deux rendez-vous pédagogiques sont prévus au cours de l'apprentissage**. Le premier a lieu au bout de 4 à 6 mois de conduite accompagnée, le deuxième à la fin (soit après 3 000 kilomètres parcourus, soit dans les deux mois précédents la date de l'examen pratique). Ces rendez-vous comportent chacun une partie pratique (1h) et une partie théorique (2h) portant sur les expériences vécues pendant la conduite accompagnée et sur des thèmes de sécurité routière.

# Le permis conduite accompagnée AAC

## Le choix de l'accompagnateur

Le choix de l'accompagnateur peut parfois être délicat ! Sachez qu'il n'est pas obligatoirement un de vos parents. Il peut être un oncle, un tuteur, un ami... Vous pouvez même avoir deux accompagnateurs en accord avec votre assureur.

L'important, c'est qu'il s'engage à être disponible mais aussi indulgent !

Un jeune conducteur a souvent une conduite différente d'un conducteur expérimenté, surtout dans les premières semaines...

Seules conditions, l'accompagnateur doit :

- ❖ Être titulaire du permis B, en cours de validité, depuis au moins 5 ans consécutifs ;
- ❖ Ne jamais avoir commis de délit routier (alcool, grand excès de vitesse...);
- ❖ Être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite ;
- ❖ Avoir obtenu l'accord préalable de son assureur.

## La conduite avec l'accompagnateur

Pendant la conduite accompagnée, vous conduirez au minimum 1 an et il faudra parcourir **au moins 3000 km**. Vous devrez régulièrement renseigner **vos progrès** dans votre livret d'apprentissage que vous devrez pouvoir présenter obligatoirement en cas de contrôle routier avec l'autorisation de votre assureur. **Vous ne pourrez pas conduire à l'étranger pour des raisons d'assurance.**

**À noter :** Codes Rousseau a développé une application, Codes Rousseau Élève, pour (entre autres fonctionnalités) suivre et enregistrer vos trajets **automatiquement** grâce à la géolocalisation. L'accès à cette appli se fait par téléchargement en tapant "Codes Rousseau Élève" sur le store de votre smartphone Android (ici pour les utilisateurs d'iPhone).

En conduisant avec votre accompagnateur, vous devrez :

- Apposer le disque « **conduite accompagnée** » à l'arrière du véhicule ;
- Équiper votre véhicule **d'un dispositif de doubles rétroviseurs latéraux** ;
- Respecter toutes **les règles du Code de la route** ;
- Respecter les limitations de vitesse applicables aux conducteurs novices sous permis probatoire ;
- **Conduire exclusivement en France**. La circulation à l'étranger est interdite. En cas de non-respect, les garanties de l'assurance ne s'appliqueraient pas en cas d'accident ;

# Le permis conduite accompagnée AAC

- Votre accompagnateur peut être soumis à un dépistage d'alcoolémie ou de substances stupéfiantes. En cas de contrôle positif, il encourt les mêmes condamnations que s'il était au volant.

Essayez également de varier vos trajets pour acquérir un maximum d'expérience. N'hésitez pas à conduire sous la pluie, la nuit, en ville ou sur autoroute. Vous ferez ainsi le plein de confiance !

## L'examen du permis de conduire

### Les spécificités de la conduite accompagnée concernant l'examen

L'examen pratique se passe de la même façon qu'en filière traditionnelle, **mais vous pouvez le passer à 17 ans. Vous récupérez 3 points par an pendant 2 ans au lieu de 2 points par an pendant 3 ans en formation classique.**

Consultez le paragraphe dédié à l'examen du permis voiture pour en savoir plus.

**Bon à savoir :** Depuis **le 1er janvier 2024**, les élèves en conduite accompagnée, ayant obtenu leur examen avant l'âge de 18 ans mais n'ayant pas encore atteint la majorité au 31 décembre 2023, peuvent **demandeur leur titre**. Le **certificat d'examen du permis de conduire** tient lieu de permis de conduire pendant un délai de **quatre mois**, en attendant la remise du titre définitif, pour les candidats au permis B n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans révolus avant le 31 décembre 2023.





# Le permis conduite accompagnée AAC

Nom : AUTO-ECOLE OPCF

Adresse : 1 RUE DES JARDINS DU LAÛ

Code postal : 64000

N° SIRET : 903 206 472 RCS PAU

N° d'agrément : E 21 064 00090

Téléphone : 0533740924

Mail : [opcf64@gmail.com](mailto:opcf64@gmail.com)

Site web : <https://www.autoecoleopcf.com/permis-auto/>

## reau :

JOURS	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	9H 12H	14H 18H
MARDI	9H 12H	14H 18H
MERCREDI	9H 12H	
JEUDI	9H 12H	14H 18H
VENDREDI	9H 12H	14H 18H

## Horaire pour la conduite :

JOURS	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	8H 12H	12H 20H
MARDI	8H 12H	12H 20H
MERCREDI	8H 12H	12H 20H
JEUDI	8H 12H	12H 20H
VENDREDI	8H 12H	12H 20H
SAMEDI	8H 12H	12H 14H

# Le permis conduite accompagnée AAC

Tu doutes encore ? !



**POURQUOI CHOISIR**

**LA CONDUITE  
ACCOMPAGNÉE ?**

- 1 - Tu acquiers une **solide expérience** de la conduite et tu gagnes en confiance.
- 2 - Tu as plus de chance de **réussir l'examen** du premier coup (environ 20 % de plus).
- 3 - Ta **période probatoire est réduite à 2 ans** (au lieu de 3).
- 4 - Tu bénéficies de **tarifs préférentiels** sur ton assurance jeune conducteur !
- 5 - Tu peux **conduire une voiturette** avec ton AFFI sans avoir à suivre la formation permis AM.

Demande aussi le guide  
destiné à ton accompagnateur !



codesrousseau.fr

**QUE DU**



**BONUS !**

**Une formation complète !**

Tu bénéficies d'une formation sérieuse et tu es bien entouré(e) par ton école de conduite et tes accompagnateurs.

**Pas de stress !**

La réussite est à la clef ! Avec 3 000 km sous la pédale, tu passes l'épreuve plus détendu(e), tu as donc plus de chances d'avoir le permis au premier passage !

**Tu dépenses moins !**

Comparé à une formation classique, le prix total de la formation est souvent moins élevé, et chez certains assureurs, la surprime demandée aux conducteurs novices peut être diminuée de moitié.

RMF 20103005-AAC-3813



**CODES  
ROUSSEAU**

**A A C**

**CONDUITE ACCOMPAGNÉE  
SUCCÈS ASSURÉ !**



**Notice  
d'Information**

**CODES  
ROUSSEAU**



**LANCE  
TOI !**

**Conditions d'inscription**

Pour t'inscrire à l'apprentissage anticipé de la conduite, tu dois :

- avoir au moins **15 ans**,
- avoir l'**accord de tes parents** et de l'assureur du ou des véhicules,
- être titulaire de l'**ASSR 2<sup>e</sup> niveau** ou de l'ASR.

Ton **accompagnateur** doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs et ne jamais avoir commis de délit routier.

Il peut être un de tes parents, un membre de la famille, un tuteur, un ami...  
Il peut y avoir plusieurs accompagnateurs en accord avec l'assureur.

L'**extension de garantie** est indispensable pour le(s) véhicule(s).

**Attention !** La conduite accompagnée est interdite hors du territoire national.

**Évaluation  
et formation initiale**

D'abord, tu passeras une évaluation pour estimer le nombre d'heures de conduite dont tu auras besoin (20 h minimum sur boîte manuelle, 13 h sur boîte automatique), puis tu commenceras ton apprentissage avec le formateur.  
En même temps, tu prépareras l'examen du Code.



**FORME  
TOI !**

**Rendez-vous obligatoires**

Au début, tu devras participer, avec au moins un accompagnateur et ton moniteur, au **rendez-vous préalable de 2 heures à l'auto-école**. L'enseignant te donnera des conseils et un guide sera remis à ton accompagnateur.

**Deux rendez-vous pédagogiques** sont prévus au cours de l'apprentissage, toujours avec ton accompagnateur et ton moniteur. Le **1<sup>er</sup>** a lieu au bout de 4 à 6 mois de conduite accompagnée, le **2<sup>e</sup>** à la fin. Ces rendez-vous comportent chacun une partie théorique de 2 heures et une partie pratique d'une heure.

**PERFECTIONNE  
TOI !**



**Et après ?**

Si tu as obtenu ton Code (ETG) et réussi le bilan de compétences, l'enseignant te remettra l'**Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI)**. Pendant la conduite accompagnée, tu auras entre **1 et 3 ans** pour conduire au minimum **3 000 km**. Tu renseigneras régulièrement tes trajets dans **Codes Rousseau Élève** (ton livret d'apprentissage numérique) que tu devras pouvoir présenter obligatoirement en cas de contrôle routier.



N'oublie pas d'apposer le disque « conduite accompagnée » à l'arrière de ton véhicule quand tu conduiras.